

Tableau des indemnités mensuelles des élus de la commune de NIVILLAC à compter du 11 septembre 2017

ELUS	Indemnité maximale possible			Proposition			Observations
	% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire	Montant Individuel brut mensuel par élu	Montant brut total	% de l'indice brut terminal 1022	Montant individuel brut mensuel	Montant brut total	
Maire	55	2 128.86	2 128.86	50	1 935.33	1 935.33	
Adjoint	22	851.54	5 109.24	20	774.13	4 644.78	
Conseillers délégués				8.46	327.77	655.54	
Enveloppe budgétaire maire et adjoints			7 238.10	Total indemnités du maire des six adjoints et deux conseillers délégués		7235.65	
				Enveloppe résiduelle pouvant être répartie		2,45	

Montant mensuel correspondant à l'indice brut terminal 1022 de l'échelle indiciaire au 1<sup>er</sup> février 2017 : 3 870.65 €

- Adjoint(e)s dans l'ordre du tableau : DENIGOT Béatrice- OILLIC Jean-Paul- PHILIPPE Jocelyne- DAVID Guy- PERRONNEAU Claire-Lise- DAVID Gérard
- Conseiller(e)s délégué(e)s : GRUEL Nathalie – FREOUR Jean-Claude

Envoyé en préfecture le 14/09/2017  
 Reçu en préfecture le 14/09/2017  
 Affiché le 15/09/2017  
 ID : 056-215601477-20170911-2017D78-DE